

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 28.780.382,897 DT et un résultat de la période de 266.342,423 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN , comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Mars 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2021, 19,00% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,00% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 23.291.407,482 DT au 31 Mars 2021, et représente une quote-part de 80,93% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,93% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par Sicav Amen et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 Mars 2021, à 4.212.161,101 DT, représentant ainsi une quote-part de 14,64% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 4,64% au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 10 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

		Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
<u>ACTIF</u>					
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	4.1	<u>20 472 646,650</u>	<u>34 974 879,052</u>	<u>21 715 907,794</u>
a-	Action et valeurs assimilées		0,000	26 061,970	1 500 268,112
b-	Obligations et valeurs assimilées		20 472 646,650	34 948 817,082	20 215 639,682
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>8 285 921,109</u>	<u>8 519 534,779</u>	<u>16 340 017,884</u>
a-	Placements monétaires	4.2	2 818 760,832	0,000	1 003 725,756
b-	Disponibilités	4.3	5 467 160,277	8 519 534,779	15 336 292,128
AC4	<u>Autres actifs</u>	4.4	<u>21 815,138</u>	<u>8 219,675</u>	<u>17 981,826</u>
TOTAL ACTIF			28 780 382,897	43 502 633,506	38 073 907,504
<u>PASSIF</u>					
PA1	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>67 703,862</u>	<u>161 593,157</u>	<u>64 286,330</u>
a-	Opérateurs créditeurs		67 703,862	161 593,157	64 286,330
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>98 620,484</u>	<u>75 034,155</u>	<u>92 617,020</u>
a-	Autres créditeurs divers		98 620,484	75 034,155	92 617,020
TOTAL PASSIF			166 324,346	236 627,312	156 903,350
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	<u>Capital</u>	4.8	<u>27 212 594,634</u>	<u>41 077 967,047</u>	<u>36 343 076,428</u>
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	4.9	<u>1 401 463,917</u>	<u>2 188 039,147</u>	<u>1 573 927,726</u>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 176 171,589	1 833 840,580	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		225 292,328	354 198,567	1 573 927,726
ACTIF NET			28 614 058,551	43 266 006,194	37 917 004,154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			28 780 382,897	43 502 633,506	38 073 907,504

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>252 646,281</u>	<u>455 112,151</u>	<u>1 663 699,248</u>
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>100 191,619</u>	<u>17 465,309</u>	<u>276 925,250</u>
	Total des revenus des placements	<u>352 837,900</u>	<u>472 577,460</u>	<u>1 940 624,498</u>
CH 3	<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>-72 190,449</u>	<u>-103 986,019</u>	<u>-332 539,199</u>
	Revenu net des placements	<u>280 647,451</u>	<u>368 591,441</u>	<u>1 608 085,299</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>-16 267,026</u>	<u>-16 012,616</u>	<u>-86 742,036</u>
	Résultat d'exploitation	<u>264 380,425</u>	<u>352 578,825</u>	<u>1 521 343,263</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>-39 088,097</u>	<u>1 619,742</u>	<u>52 584,463</u>
	Sommes Capitalisables de la période	<u>225 292,328</u>	<u>354 198,567</u>	<u>1 573 927,726</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	<u>39 088,097</u>	<u>-1 619,742</u>	<u>-52 584,463</u>
	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>	<u>-2,018</u>	<u>16 988,312</u>	<u>-30 204,996</u>
	<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>	<u>1 964,016</u>	<u>16 055,489</u>	<u>-133 297,468</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Résultat net de la période	<u>266 342,423</u>	<u>385 622,626</u>	<u>1 357 840,799</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>266 342,423</u>	<u>385 622,626</u>	<u>1 357 840,799</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>264 380,425</u>	<u>352 578,825</u>	<u>1 521 343,263</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-2,018</u>	<u>16 988,312</u>	<u>-30 204,996</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>1 964,016</u>	<u>16 055,489</u>	<u>-133 297,468</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-9 569 288,026</u>	<u>-2 528 044,476</u>	<u>-8 849 264,689</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>62 647 000,714</u>	<u>6 744 567,419</u>	<u>40 732 226,346</u>
- <u>Capital</u>	<u>53 267 839,694</u>	<u>5 995 128,609</u>	<u>37 911 465,286</u>
- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>6 526 801,636</u>	<u>-1 388 106,742</u>	<u>-136 025,902</u>
- <u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>2 852 359,384</u>	<u>2 137 545,552</u>	<u>2 956 786,962</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-72 216 288,740</u>	<u>-9 272 611,895</u>	<u>-49 581 491,035</u>
- <u>Capital</u>	<u>-61 403 575,594</u>	<u>-8 701 855,505</u>	<u>-46 394 345,945</u>
- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-7 523 509,528</u>	<u>1 775 094,114</u>	<u>116 853,368</u>
- <u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-3 289 203,618</u>	<u>-2 345 850,504</u>	<u>-3 303 998,458</u>
Variation de l'actif net	<u>-9 302 945,603</u>	<u>-2 142 421,850</u>	<u>-7 491 423,890</u>
AN4 <u>Actif net</u>			
a- <u>En début de période</u>	<u>37 917 004,154</u>	<u>45 408 428,044</u>	<u>45 408 428,044</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>28 614 058,551</u>	<u>43 266 006,194</u>	<u>37 917 004,154</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>			
a- <u>En début de période</u>	<u>811 092</u>	<u>1 008 341</u>	<u>1 008 341</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>607 243</u>	<u>952 451</u>	<u>811 092</u>
Valeur liquidative	<u>47,121</u>	<u>45,426</u>	<u>46,748</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,24%</u>	<u>3,50%</u>	<u>3,80%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2021

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées	1	0,000
Obligations et valeurs assimilées	2	20 472 646,650
Total		20 472 646,650

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste est nul au 31/03/2021.

(2) Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	14 214 676,754
Obligations (b)	6 257 969,896
Total	20 472 646,650

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2021	En % de l'actif net
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 525 081,644	5,33%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 980 391,178	10,42%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 516 224,658	5,30%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 247 265,754	18,34%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 964 875,680	6,87%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	980 837,840	3,43%
TOTAL		13 613 700,000	14 214 676,754	49,68%

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2021	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	10 000	200 000,000	204 248,000	0,71%
ABSUB2016-11	5 000	100 000,000	102 124,000	0,36%
AB 2009 CA	18 000	479 960,247	490 457,847	1,71%
AB 2009 CB	13 000	346 647,706	356 974,906	1,25%
AB 2010	2 000	66 664,001	68 979,206	0,24%
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	2 666 400,000	2 759 008,000	9,64%
AB 2012B	9 000	180 000,000	186 098,400	0,65%
AB 2012B	2 141	42 820,000	44 270,742	0,15%
ATB 2009TB1	5 000	200 000,000	207 896,000	0,73%
ATB 2009TB1	10 000	400 000,000	415 792,000	1,45%
ATL SUB2017	10 000	800 000,000	823 136,000	2,88%
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	180 000,000	190 168,800	0,66%
HL 2015/B	10 000	400 000,000	408 816,000	1,43%
SERVICOM16 (i)	500	50 000,000	56 571,477	0,20%
TOTAL		6 112 491,954	6 314 541,378	22,07%

Décote sur Obligations Servicom2016	-	56 571,482	
TOTAL NET		6 257 969,896	21,87%

- (i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Mars 2021 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

4.2- Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2021 à 2 818 760,832 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Date de souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL190421	16/02/2021	BH BANK	Qté 1 443 BTA 6% 06/2021	1 518 470,833	19/04/2021	13 061,638	1 500 000,000	1 513 061,638	7,15%	5,29%
PL100521	10/03/2021	BH BANK	Qté 1 246 BTA 6% 06/2021	1 315 926,083	10/05/2021	5 699,194	1 300 000,000	1 305 699,194	7,23%	4,56%
TOTAL				2 834 396,916		18 760,832	2 800 000,000	2 818 760,832		9,85%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2021 à 5 467 160,277DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	5 467 160,277	19,11%
TOTAL	5 467 160,277	19,11%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/03/2021 21 815,138 DT contre 17 981,826 DT au 31/12/2020. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Intérêts courus sur comptes rémunérés	21 815,138	8 219,675	17 981,826
Total	21 815,138	8 219,675	17 981,826

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/03/2021.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Gestionnaire	14 479,677	8 448,872	14 472,686
Dépositaire	53 224,185	153 144,285	49 813,644
Total	67 703,862	161 593,157	64 286,330

4.7- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Etat	920,828	920,828	920,828
Retenue à la source	76 798,909	46 193,569	76 798,909
Jetons de présence	18 000,000	22 790,929	12 000,000
TCL	271,576	1 581,428	271,576
CMF	2 629,171	3 547,401	2 625,707
Total	98 620,484	75 034,155	92 617,020

4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 s'élève à -9 302 945,603 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital - 9 130 481,794

Variation de la part du revenu -172 463,809

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital au 31-12-2020 (1)	36 343 076,428
Variation de la part du capital (2)	- 9 130 481,794
Souscriptions	53 267 839,694
Rachats	-61 403 575,594
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/titres.Etat	1 600,000
VDE / titres OPCVM	0,000
VDE / Emprunts sté	-50 000,000
+/-V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	1 964,016
+/- V report/oblig. Société	50 000,000
+/- V report/titres Etat	-1 600,000
+/- V report/titres OPCVM	-2,018
Regu. Des sommes non cap(souscription)	6 526 801,636
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	-7 523 509,528
Capital au 31-03-2021 (1) + (2)	27 212 594,634

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	- 397 756,137	- 209 924,694	-399 795,959
Résultat d'exploitation	264 380,425	352 578,825	1 521 343,263
Régularisation du résultat d'exploitation	- 39 088,097	1 619,742	52 584,463
Total	-172 463,809	144 273,873	1 174 131,767

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2020	333
Nombre d'actionnaires entrants	2
Nombre d'actionnaires sortants	-14
Nombre d'actionnaires au 31-03-2021	321

4.9- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 176 171,589	1 833 840,580	0,000
Résultat d'exploitation	264 380,425	352 578,825	1 521 343,263
Régularisation du résultat d'exploitation	-39 088,097	1 619,742	52 584,463
Total	1 401 463,917	2 188 039,147	1 573 927,726

4.10 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations	78 583,690	319 975,167	1 194 980,654
Revenus des BTA	174 062,591	135 136,984	468 718,594
Total	252 646,281	455 112,151	1 663 699,248

4.11- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des Certificats de dépôt	71 097,475	12 393,073	179 653,294
Revenus des Pensions livrées	18 760,832	0,000	4 351,908
Revenus du Compte rémunéré	10 333,312	5 072,236	92 920,048
Total	100 191,619	17 465,309	276 925,250

4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/03/2021.

4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018 ;

-La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. Cette commission est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen. Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	16 877,860	21 715,416	89 783,451
Rémunération d'Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	7 437,500	29 750,000
Rémunération d'Amen Bank en tant que distributeur	47 875,089	74 833,103	213 005,748
Total	72 190,449	103 986,019	332 539,199

4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance du CMF	8 355,382	10 709,429	36 764,592
Sces bancaires et assimilés	645,792	237,746	2 463,123
TCL	1 265,852	1 065,441	4 994,615
Jetons de présence	6 000,000	4 000,000	42 519,706
Total	16 267,026	16 012,616	86 742,036